

SEANCE DU 19 OCTOBRE 2023

L'An deux mil vingt-trois le 19 octobre à 20 heures

Le Conseil Municipal de CHAUVIGNÉ, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Chauvigné en séance publique sous la présidence de :

Mr Henri RUALT, Maire de Chauvigné,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 13

Etaient présents : 9

H. Rault, C. Duchêne, E. Chevalier, P. Souchu, V. Elshout, T. Fretay, J. Hodouin, S. Servais, A. Coudray

Etaient absents : 4

A. Dauleu, M. Gazengel, S. Battais, J. Brézel,

Etaient excusés : 2

A. Dauleu, J. Brézel,

Madame Hodouin a été élue secrétaire de séance

Date de convocation : 12 octobre 2023

Date d'affichage : 13 octobre 2023

Le Maire soumet à l'approbation des membres du conseil municipal, le compte rendu de la réunion du 31 août 2023. Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu du conseil en date du 31 août est entériné à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- Propositions financières organismes bancaires : emprunt réhabilitation de biens en centre bourg
- Sinistre salle des fêtes : maîtrise d'ouvrage
- Renouvellement matériels photocopieurs école et mairie et contrat de maintenance
- Délibération peintures extérieures logements et ancien commerce boulangerie : prévision de crédits
- Subventions 2023
- Renouvellement adhésion contrat groupe assurance du personnel
- Demande subvention CATM ACPG
- Renouvellement gestion fourrière animale
- Questions diverses

Délibération n° 2023-10-01

PROPOSITIONS FINANCIERES ORGANISMES BANCAIRES : EMPRUNT
REHABILITATION DE BIENS EN CENTRE BOURG

Dans le cadre du projet de réhabilitation de biens en centre bourg à destination d'une cantine, d'une garderie et de 2 logements, des demandes de financements ont été formulées auprès de divers organismes bancaires (Banque des Territoires, Crédit Agricole, la Banque Postale et le Crédit Mutuel de Bretagne).

La demande était basée sur une demande d'emprunt d'un montant de 350 000 €, sur 20 ans à taux fixe.

Les résultats sont parvenus en mairie.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les différentes propositions.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité choisit de souscrire l'emprunt auprès du crédit Mutuel de Bretagne suivant les conditions suivantes :

Montant 350 000 €

Durée : 20 ans

Echéances trimestrielles constantes

Taux : 4.26 %

TEG : 4.2716 % l'an

Frais de dossier : 350.00 €

Les crédits inscrits au budget seront ajustés de la manière suivante

DEPENSES		RECETTES	
2313-23 Travaux réhabilitation de biens en centre bourg	+70 001.50 €	1641 Emprunt	+70 001.50 €

Délibération n° 2023-10-02

SINISTRE SALLE DES FETES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les différentes expertises et contre-expertises, relatives au sinistre survenu à la salle des fêtes en début d'année à savoir l'affaissement du plancher. La prochaine étape est le chiffrage et le suivi des travaux à venir. Pour ce faire, un maître d'œuvre, le cabinet ADO de Chantepie, a été mandaté par les assurances. La commune devant chapeauter cette affaire, la commune devient donc maître d'ouvrage. Monsieur le Maire propose à l'assemblée le contrat de maîtrise d'ouvrage tel que présenté par le cabinet ADO. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte cette proposition et charge Monsieur le Maire de signer tout document y afférant.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la facture de l'entreprise Denoual de Maen Roch, d'un montant de 800.00 € HT soit 960.00 € TTC, correspondant à la dépose d'une partie du parquet, qui a permis de découvrir l'origine du sinistre. Le conseil municipal valide cette facture à l'unanimité.

Délibération n° 2023-10-03

RENOUVELLEMENT MATERIELS PHOCOCOPIEURS MAIRIE ECOLE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le contrat de maintenance des photocopieurs école et mairie arrive à échéance.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les différents devis des entreprises sollicitées à savoir, Factoria (fournisseur actuel), Koesio, Rex rotary et ASI

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal choisit l'entreprise FACTORIA qui propose les 2 matériels (un neuf pour la mairie, et le photocopieur actuel de la mairie reconditionné pour l'école)

Coût : 365.00 € HT par trimestre (comprenant un forfait de 10 000 copies noir et blanc et 1 500 copies couleur par trimestre)

Au-delà 0.005 € TH la copie noir et blanc et 0.05 € HT la copie couleur

Monsieur le Maire est autorisé à signer tout document relatif au contrat.

Délibération n° 2023-10-04

DELIBERATION PEINTURES LOGEMENTS ET ANCIEN COMMERCE BOULANGERIE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le transfert d'un ensemble immobilier de Couesnon Marches de Bretagne à la commune.

Dans la délibération n° 2023-07-07 du 6 juillet 2023, il était stipulé que la commune de Chauvigné réaliserait les travaux de peintures extérieures des bâtiments et que Couesnon Marches de Bretagne s'engagerait à rembourser les travaux, conformément au devis de l'entreprise Ferron de Saint Sauveur des Landes (Devis du 01/08/2022 - 2 792,32 € TTC).

Monsieur le Maire rend compte à l'assemblée que les travaux ont été réalisés et la facture est parvenue en mairie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte de régler cette facture et adressera un titre de recettes à Couesnon Marches de Bretagne.

Ce transfert n'étant pas prévu en début d'année, il faut créer un nouveau programme avec des travaux ainsi que les dépenses liées à l'emprunt qui avait été souscrit. Le conseil municipal décide de modifier le budget de la façon suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT
DEPENSES

2132-111 Transfert ensemble immobilier CMB	+ 3000.00 €
020 Dépenses Imprévues	-3 000.00 €

Monsieur le Maire expose

-l'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurances des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut des agents,

-que le CDG 35 peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques,

-que la commune adhère au contrat groupe en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2023 et que compte tenu des avantages d'une consultation groupée effectuée par le CDG 35, il est proposé d'adhérer au contrat groupe d'assurances des risques statutaires mis en place par le CDG 35, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

Le conseil municipal autorise le Maire à signer les contrats d'assurance statutaires attribués au cabinet RELYENS et la compagnie CNP, ainsi que les actes y afférents, selon les conditions suivantes :

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2024

Préavis : contrat résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois,

Régime : capitalisation (couverture des indemnités journalières jusqu'à la retraite des agents et les frais médicaux)

Conditions :

Contrat CNRACL agent titulaires ou stagiaires immatriculés à la CNRACL

Risques garantis : décès, accident du travail - maladie ordinaire - longue maladie - maladie de longue durée- maternité - paternité-

Conditions : taux 5.95 % adoption avec une franchise de 15 jours d'arrêt sur le risque maladie ordinaire

Contrat IRCANTEC : agents titulaires ou stagiaires non immatriculés à la CNRACL et les agents contractuels

Risques garantis : accident du travail - maladie ordinaire - maladie grave - maternité - paternité -adoption

Conditions : taux 1.20 % avec une franchise de 15 jours d'arrêt sur le risque maladie ordinaire

Le conseil municipal débat sur les subventions à attribuer à différents organismes pour l'année 2023.

- Collège et lycée : 35 € par élève
- Restos du cœur : 300 €
- Ligue contre le cancer : 150 €
- ATD Quard Monde : 200 €
- Solidarité Paysans : 150 €
- Mouvement le Nid : 120 €
- Radio Soleil : 40 €

Délibération n° 2023-10-07

DEMANDE DE SUBVENTION ASSOCIATION CATM ACPG

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant de l'association des anciens combattants de Chauvigné - Romazy qui sollicite une subvention auprès du conseil municipal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'octroyer comme l'année passée une subvention de 250 € l'association ACPG CATM.

Délibération n° 2023-10-08

FOURRIERE ANIMALE PROPOSITION RENOUVELLEMENT CONTRAT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le conseil municipal dans sa séance du 28 octobre 2019 a décidé de confier la gestion de la fourrière animale à la SACPA (Service pour l'Assistance et le Contrôle du Peuplement Animal). La commune a alors souscrit une convention de prestation de services avec la SACPA, avec pour lieu de dépôt des animaux, le chenil de Betton. La convention arrive à échéance au 31 décembre 2023. Monsieur le Maire propose à l'assemblée de renouveler cette prestation.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de renouveler la convention avec la SACPA et autorise Monsieur le Maire à signer la convention, la rémunération s'effectuera au coût/habitant.

QUESTIONS DIVERSES

Acquisition tabourets école - Délibération n° 2023-10-09

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'une nouvelle demande des enseignantes qui sollicite l'acquisition d'un deuxième tabouret micro-informatique. Le conseil municipal, après en avoir délibéré accepte cette demande et valide le devis de 2 tabourets pour un montant de 229.00 € HT soit 341.40 € TTC. Cette délibération remplace et annule la délibération n° 2023-05-11.

Déleguée commission Cohésions sociales de Couesnon Marches de Bretagne

Mme Audrey Dauleu, déléguée à la commission "cohésions sociales" de CMB n'assurant plus ses fonctions, un nouveau délégué est désigné pour intégrer cette commission. Les élus désignent Aurélie COUDRAY. Les élus suggèrent une suppléante Mme Jacqueline Hodouin.

Travaux Fer à Cheval : en attente de plans de réservation

Lagunes : le service Assainissement deviendra communautaire à partir du 1^{er} janvier 2026. Il y a du bois à couper pour les personnes que cela intéresserait.

Vœux du maire : le 14 janvier 2024 à l'auberge de la Maison Neuve

Maisons fleuries : le 12 novembre

Bilan ramassage pommes : 500 kgs de pommes ont été ramassés par des bénévoles, ce qui a occasionnée 318 L de jus de pommes qui seront mis en vente par la coopérative scolaire.

Prochains CM : le 16 novembre et le 14 décembre